

A SAVOIR !

La carte Cezam diffusée par l'IRCOS est familiale. Cela veut dire qu'elle peut être utilisée par son titulaire (photo obligatoire) et ses ayants droit dont les noms figurent au verso (conjoint et enfants à charge jusqu'à 21 ans). L'ensemble des partenaires figurant dans le guide régional Cezam réalisé par l'IRCOS leur accorde donc les réductions sur présentation de la carte familiale.

Il y a cependant quelques exceptions, mentionnées dans le guide, de partenaires qui demandent **que chaque membre de la famille** soit en possession d'une carte avec photo.

Cette pratique, imposée par le partenaire, est obligatoire dans les autres régions et tout spécialement pour le ski. Pour permettre aux familles d'accéder sans difficultés à ces services, nous proposons une carte individuelle aux ayants droit du titulaire de la carte familiale.

Le montant de la carte Cezam ayant droit a été fixé à 2 €.

Important : La carte Cezam ayant droit est facultative et donc uniquement achetée par le salarié qui le souhaite. Elle ne remplace en aucun cas la carte familiale qui reste obligatoire pour accéder aux différentes activités et avantages. Afin d'éviter tout abus, elle ne sera remise aux personnes intéressées que par l'intermédiaire du CE/similaire qui vérifiera qu'elle est bien destinée aux ayants droit (pour cela, il ne la remettra qu'après y avoir apposé la photo de ceux-ci). Les cartes ayant droit seront commandées par le CE/similaire comme la billetterie courante et donc facturées séparément de la carte familiale.